

**Nombre de membres en  
exercice:** 11

**Séance du vendredi 26 février 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Sylvain DIAZ.

**Présents :** 11

**Sont présents:** Sylvie BELLET, Loïc BENNET, Sylvain DIAZ, Martial FREGEAC, Jean Paul LACAM, Jérôme LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Mathilde SPINI, Daniel TAURAND

**Votants:** 11

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie BELLET

Sylvie BELLET est désigné secrétaire de séance. Le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Objet : Fond de concours CAUVALDOR DE 2021 006**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes Cauvador d'une hauteur de 34 824,55 €.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Objet : Autorisation de l'emprunt pour le financement des travaux de la Tour DE 2021 007**

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de la Tour, il est opportun de recourir à un emprunt pour un montant de 55 000,00€. Il présente les propositions du Crédit Agricole et de la Banque Postale. Après discussion, il est choisi l'offre de la Banque Postale sur 7 ans à échéance annuelle ci-dessous :

#### **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
 Montant du contrat de prêt : 55 000,00 EUR  
 Durée du contrat de prêt : 7 ans  
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

#### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2026**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 55 000,00 EUR  
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/04/2021, en une fois avec versement automatique à cette date  
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,47 %  
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
 Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle  
 Mode d'amortissement : échéances constantes  
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle  
 Commission d'engagement : 100,00 EUR

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt et à intervenir avec La Banque Postale.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **Objet : Autorisation d'un prêt relais pour le financement des travaux de la Tour DE 2021 008**

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de la Tour, il est opportun de recourir à un emprunt pour un montant de 150 000,00€. Il présente les propositions du Crédit Agricole et de la Banque Postale. Après discussion, il est choisi l'offre de la Banque Postale sur 3 ans ci-dessous :

### **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Montant du contrat de prêt : 150 000,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 3 ans  
Objet du contrat de prêt : préfinancement de subventions et FCTVA

### **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2026**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 150 000,00 EUR  
Versement des fonds : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 23/04/2021  
Taux d'intérêt : 0,53 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Modalités de remboursements : périodicité trimestrielle des intérêts et remboursement du capital in fine  
Remboursement : autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires  
Commission d'engagement : 200,00 EUR

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt et à intervenir avec La Banque Postale.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait le **02 MARS 2021**

Sylvain DIAZ  
Le maire

